

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,  
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement  
et du logement de Poitou-Charentes

Niort, le 5 avril 2012

Unité territoriale de la Charente-Maritime et des Deux-Sèvres

**RAPPORT DE L'INSPECTION  
DES INSTALLATIONS CLASSEES**

**Objet :** Dossier de demande de renouvellement de l'agrément VHU

**PJ :** Projet d'arrêté portant agrément des installations de dépollution et démontage de véhicules hors d'usage

**SOCIETE:** **BRESSUIRE RECUP AUTO**  
**(siège social)** ZI Champthibault  
Saint-Sauveur-de-Givre-en-Mai  
79300 BRESSUIRE  
Gérant: Monsieur LECONTE Philippe

**ETABLISSEMENT**  
**CONCERNE:** **BRESSUIRE RECUP AUTO**  
ZI Champthibault  
Saint-Sauveur-de-Givre-en-Mai  
79300 BRESSUIRE

**I- SITUATION ADMINISTRATIVE DE L'ETABLISSEMENT**

L'établissement BRESSUIRE RECUP AUTO est soumis à l'arrêté préfectoral d'autorisation n° 2274 du 12 avril 1991. L'activité est soumise à la rubrique n° 286 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

L'exploitant dispose d'un arrêté préfectoral portant agrément des installations de dépollution et démontage de véhicules hors d'usage en date du 16 novembre 2006 (agrément n° PR7900008D).

L'exploitant dispose également d'un arrêté préfectoral complémentaire n° 5133 en date du 1er août 2011 qui constitue une mise à jour du tableau de classement de l'activité du site suite à des modifications intervenues au cours de l'année 2010 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

## **II- ETUDE DU DOSSIER**

Par votre transmission citée en référence, vous avez adressé une correspondance de l'exploitant qui sollicite le renouvellement de son agrément de démolisseur agréé conformément à l'article 4 de l'arrêté du 15 mars 2005 relatif aux agréments des exploitants des installations de stockage, de dépollution, de démontage, de découpage ou de broyage des véhicules hors d'usage.

Cette correspondance constitue un dossier relatif à une demande de renouvellement d'agrément au titre de l'arrêté du 15 mars 2005 précité.

Cette demande comporte notamment l'attestation de conformité aux dispositions de son arrêté préfectoral d'agrément et aux dispositions de son cahier des charges annexé, datée du 4 novembre 2011 d'un organisme accrédité (SGS QUALICERT) pour le référentiel de certification de service « traitement et valorisation des véhicules hors d'usage et de leurs composants ».

L'agrément peut être délivré.

## **III- AVIS ET PROPOSITIONS**

Compte-tenu de ce qui précède, nous proposons à Madame la Préfète des Deux-Sèvres, de soumettre à l'avis du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques le projet d'arrêté préfectoral complémentaire ci-joint, en application de l'article R.512-31 du Code de l'Environnement.